

LES COUPES REGIONALES SENIORS U21

La Ligue Régionale Grand Est de Basketball organise trois épreuves dites « Coupe Régionale Grand Est de Basketball » :

- 1 Coupe ouverte aux équipes seniors masculines ;
- 1 Coupe ouverte aux équipes seniors féminines ;
- 1 Coupe ouverte aux équipes U21 masculines ;

Ces Coupes sont réservées à toutes les équipes seniors et U21 de son territoire à l'exception des équipes disputant une compétition nationale masculine ou féminine.

Les Coupes Régionales se déroulent sur une formule à handicap selon la division dans laquelle évoluent les équipes. Le barème des handicaps à appliquer pour chaque rencontre figure en fin de ce documents ce document.

Les Coupes Régionales se déroulent par élimination directe jusqu'à la finale.

Tout engagement en « Coupe Grand Est » est gratuit et se fait sur le volontariat.

Les équipes participent aux Coupes Régionales dans les conditions et avec les licences admises dans la division où est engagée l'équipe.

Pour les équipes régionales de niveau PNM et PNF :

- Le nombre de joueurs (et/ou de joueuses) autorisés lors des rencontres est fixé à :
 - Domicile et extérieur : 7 minimum / 12 maximum ;
- Le chronomètre des tirs est obligatoire pour toute rencontre jouée à domicile chez une équipe de Pré Nationale Masculine ou féminine.

Chaque association sportive peut engager plus d'une équipe dans la même catégorie. Dans ce cas les équipes devront être personnalisées et il sera fait application intégrale de la règle des équipes personnalisées.

Les équipes resteront personnalisées jusqu'à la fin de la compétition même en cas d'élimination de l'une des équipes.

Si deux équipes d'un même club ont été engagées ces deux équipes ne pourront pas se rencontrer dans les différents tours qualificatifs. Ils le pourront uniquement en Finale

La règle du brûlage s'applique intégralement aux équipes dès le premier tour de l'épreuve.

La désignation des rencontres est établie par un tirage au sort intégral effectué lors d'une réunion de la Commission Sportive.

Pour le 1^{er} tour les rencontres ont lieu dans la salle de l'équipe tirée au sort en premier. Toutefois, dans le cas où l'équipe tirée en second se situe hiérarchiquement deux niveaux au moins au-dessous de celui de son adversaire, la rencontre est fixée dans sa salle.

Pour le second tour ainsi que pour les tours suivants pour respecter l'alternance domicile-extérieur la programmation de la (des) rencontre pourra être inversée.

- Si les 2 équipes ont reçu ou se sont déplacé le tour précédent, la rencontre se déroulera

chez la première nommée.

- Si une seule des 2 équipes s'est déplacée au tour précédent, la rencontre se déroulera chez cette dernière.

Les rencontres doivent se dérouler dans des salles classées par la FFBB et compatibles avec le niveau des équipes en présence. Les contraintes à retenir sont celles de l'équipe de niveau le moins élevé.

La Commission Sportive Régionale Seniors peut choisir une salle autre que celle de l'équipe recevante si ses installations ne correspondent pas aux normes réglementaires ou de sécurité.

Lorsque la salle de l'équipe recevante est indisponible, pour quelque cause que ce soit, la Commission Sportive Régionale Seniors pourra :

- Soit fixer une autre date après consultation des deux équipes ; la rencontre ne pourra être qu'avancée ;
- Soit faire disputer la rencontre dans la salle de l'équipe désignée comme se déplaçant lors du tirage au sort.

S'il y a accord entre les équipes, les dates fixées par la Commission Sportive ne peuvent être qu'avancées.

Tout report de la date d'une rencontre, quel que soit le motif invoqué, sera refusé par la Commission Sportive.

Toutes les dérogations pour déroger une rencontre de Coupe Régionale sont gratuites.

Les frais d'arbitrage sont à la charge de l'association sportive recevante. Pour les finales les frais d'arbitrages sont à la charge de la Ligue Régionale Grand Est de Basket Ball. Il n'y a pas de désignation d'OTM sur les rencontres de Coupes Régionales.

Il n'y a pas de remboursement de frais de déplacement de l'équipe qui se déplace.

Programmation des rencontres :

- Le samedi à 20 heures 30 ou le dimanche à 15 heures 30 pour les seniors masculins ;
 - Programmation dans FBI le samedi à 20 heures 30 ;
- Le samedi à 20 heures 30 ou le dimanche à 15 heures 30 pour les seniors féminins ;
 - Programmation dans FBI le dimanche à 15 heures 30 ;
- Le samedi à 18 heures ou le dimanche à 13 heures pour les U21 masculins ;
 - Programmation dans FBI le samedi à 18 heures ;

Temps de jeu :

- 4 x 10min, sauf disposition contraire prévue à l'annexe 4 des Règlements Généraux ;
- Intervalle entre les quart-temps de 2min et mi-temps de 15 min ;
- Prolongation de 5 min :
 - En cas de résultat nul à la fin du temps de jeu, une ou plusieurs prolongations de cinq minutes seront jouées jusqu'à un résultat positif.

Ballon : Taille 7 ou 6 pour les féminines

Feuille de marque : e-Marque V2 obligatoire

Barème handicap :

	PNM / PNF	RM2 / RF2	PRM / PRF	DM2 / DF2	Autres CD
PNM / PNF	0	7	14	21	28
RM2 / RF2		0	7	14	21
PRM / PRF			0	7	14
DM2 / DF2				0	7
Autres CD					0

Sportifs Généraux Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau de la Ligue sur proposition de la Commission Sportive.

L'engagement en « Coupe du Grand Est » vaut acceptation du présent règlement ainsi que des Règlements de la LRGEB.